

# Responsabilité notariale autour de l'acte



## PUBLICS

Notaires  
Clercs  
Collaborateurs

## NIVEAU

Débutant  
Initié  
Maîtrisant

## OBJECTIF

●●●○ Devenir expert  
●●●● Rester expert

## PRÉ-REQUIS

Aucun



## PLUS-VALUE

Expertise et maîtrise fondamentale de l'obligation du notaire face au respect du secret professionnel. Un sujet à risques, d'application quotidienne, qui vise autant l'Officier public et ministériel que ses collaborateurs réguliers et occasionnels.



**CRIDON LYON**  
Partenaire expert du notaire

Présentée comme étant « *une pièce essentielle juridique de notre culture juridique continentale* », l'authenticité, conférée aux actes notariés, constitue un formidable outil de sécurité juridique et « *de justice préventive dans les pays de droit civil* », comme l'a justement souligné l'Étude sur les actes authentiques en Europe, menée en 2008 sous l'égide du Parlement européen.

Doté de la même force probante et de la même force exécutoire que les décisions juridictionnelles, l'acte notarié se trouve soumis à de sévères conditions tant sur la forme que sur le fond. Leur stricte observation, gage de probité, de qualité et d'efficacité, permet, aujourd'hui plus que jamais, au notariat de faire valoir sa singularité dans le concert des professions réglementées.



## OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser les conditions de réception des actes et de délivrance des copies.
- Mieux appréhender la nature et l'étendue des sanctions applicables aux actes suspects d'irrégularités.
- Déterminer les vérifications à opérer pour assurer la validité et l'efficacité juridiques des actes.
- Approfondir les contours du devoir de conseil.



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Exposé théorique et actualité jurisprudentielle
- Cas pratiques / Étude de cas / Série d'exemples concrets
- Support visuel



## FORMATEURS

Matthieu SEYFERT et  
Jean-Jacques BOURDILLAT  
Juristes consultants et Animateurs de formation  
du CRIDON LYON



## DURÉE

7h

## MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation

## Plan d'intervention

### 1 LA RECEPTION DE L'ACTE NOTARIÉ

- **Le notaire instrumentaire**
  - compétence territoriale et matérielle du notaire
  - incapacités d'instrumenter
  - concours et participation
- 3h30 • **L'acte et ses règles**
  - conditions générales (identité des parties, date, lieu, lecture, signatures)
  - les actes sous seings privés
  - les annexes
  - les copies

### 2 LE DEVOIR DE CONSEIL

- **Le périmètre du devoir de conseil**
  - quant aux actes : acte authentique et acte sous seing privé
  - quant aux personnes : indifférence de la qualité du notaire (instrumentaire, en concours ou en participation), indifférence de la qualité des parties
- **Les composantes du devoir de conseil**
  - assurer la validité de l'acte (capacité des parties, droit applicable...)
  - assurer l'efficacité juridique de l'acte
- 3h30 • **La preuve de l'exercice du devoir de conseil** : « la reconnaissance de conseils donnés »
- **Les limites au devoir de conseil** : le secret professionnel
- **Les sanctions applicables**
  - responsabilité civile professionnelle
  - poursuites pénales et disciplinaires